



## CAEN du 18 février 2015

### **Intervention de la FSU sur les orientations concernant la carte des formations professionnelles.**

Nous sommes satisfaits d'être consultés formellement sur les orientations pour la carte des formations professionnelles 2016 – et c'est bien de cette carte dont il s'agit et non de la carte des formations en général, comme pourrait le laisser entendre l'objet de la lettre de cadrage, en tout cas c'est mieux de le préciser-. C'est la première fois, nous en prenons acte, mais cela ne répond que partiellement à une demande que nous avons faite lors du nouveau GT, en novembre dernier, un GT dont nous souhaitons qu'il soit pérennisé. Pour autant, cette consultation ne prendra tout son sens que si à l'avenir elle intervient avant la signature de la lettre de cadrage, ce qui n'est pas le cas cette année puisque la lettre, déjà co-signée, est antérieure à la date de convocation du CAEN. Il est donc trop tard pour que des infléchissements lui soient éventuellement apportés, suite aux diverses interventions que vont faire les membres du CAEN. Cela pose la question du rôle de cette instance. Les instances consultatives doivent pouvoir pleinement jouer leur rôle, ni plus, ni moins, gageons que ce sera le cas à l'avenir pour le CAEN région Centre-Val de Loire.

Le document s'adresse aux chefs d'établissement des lycées et LP. Or nous rappelons que nous avons demandé, lors du même GT, que les personnels et leurs représentants soient informés et consultés si le proviseur envisage une évolution de l'offre dans son établissement, et que le CA soit réuni. Cette demande avait été retenue par l'ensemble des représentants des tutelles. Or la lettre de cadrage ne contient pas de recommandation pour que les proviseurs réunissent leur CA avant la date limite de remontée de leurs demandes d'évolution de la structure pédagogique de leur établissement, c'est-à-dire avant le 23 avril. Nous rappelons que la structure pédagogique relève des compétences incontournables des CA. Nous demandons donc aux autorités académiques que des consignes explicites puissent être transmises au plus tôt en ce sens aux chefs d'établissement, qui devraient être en mesure de produire l'extrait de PV du CA portant sur ce point.

Nous sommes surpris par la méthode : pour la deuxième année, les signataires du document d'orientation sollicitent les chefs d'établissement et directeurs de CFA pour qu'ils proposent « les adaptations et évolutions de la carte des formations ». Cela signifie-t-il que la carte 2016 va dépendre uniquement des remontées de ces établissements ? Cela ne nous paraît pas être la meilleure méthode, pour une offre égale partout dans les LP et lycées, afin de répondre au mieux à la demande des familles et des élèves. Elle pourrait entraîner une mise en concurrence des établissements entre eux, et entre les formations sous statut scolaire et par apprentissage.

En ce qui concerne les formations sous statut scolaire, il est important selon nous, Mme le Recteur, M. le Directeur Régional de l'Agriculture, que vous soyez très attentifs à la cohérence globale de la carte, pour un meilleur maillage de l'offre dans toutes les zones de l'académie, qui tienne compte des besoins des élèves en formation allant d'un niveau V au post-Bac, afin de favoriser les poursuites

d'études. Selon nous Il vous appartient, en tant qu'autorités académiques, d'examiner les formations nécessaires, indépendamment de la remontée de « l'appel d'offre » en direction des établissements.

Le troisième paragraphe indique que la carte sera établie « dans la complémentarité des statuts de formation (formation initiale scolaire, apprentissage) », mais cette complémentarité n'est pas du tout explicitée. Nous attendons des éclaircissements sur ce point important, d'autant plus que, jusque-là, au niveau de la Région en tout cas, c'est bien l'apprentissage qui fait l'objet d'une forte promotion. En quoi consiste cette complémentarité et comment est-elle travaillée pour la carte 2016 ? Notre point de vue est que les moyens et l'offre publique doivent actuellement être mis là où la demande est la plus présente, et c'est indéniablement dans les LP dont les formations devraient être davantage promues, (et sans les dénaturer à travers une mixité de publics ou de parcours imposées), vu la baisse importance depuis quelques années du nombre d'apprentis.

Sur ce plan les créations de postes à l'Education Nationale dans les LP pour la rentrée 2015 représentent un premier signe encourageant, après des années de fermetures de formations, notamment de CAP, même si l'augmentation des places passe une fois de plus en partie par un alourdissement de l'effectif des classes. Mais les ouvertures retenues sont modestes – pour ne pas dire plus pour l'Enseignement Agricole Public (avec une seule section ouverte pour l'ensemble de la région)-. Les ouvertures de BTS en LP, alors qu'elles devaient être annulées, sont positives, de même que l'« attention particulière » requise sur ce point pour la carte 2016, mais avec quelle marge de manœuvre, vu les moyens de l'académie ?

Les priorités retenues montrent en effet que la carte 2016 va être établie dans un contexte de contraintes peut-être difficilement conciliables avec les besoins et les demandes des familles et des jeunes : les moyens limités de l'Etat, la perspective d'une poussée continue des effectifs, les demandes des entreprises locales, les secteurs économiques en tension.

Les contraintes budgétaires sont présentes dans le document d'orientation. La concentration des moyens sur la poussée démographique, en privilégiant les secteurs où l'augmentation est la plus forte, est logique. En même temps, si nous ne pouvons que partager l'objectif d'ouverture de nouvelles places post-troisième, de quelle marge pensez-vous pouvoir disposer ? Mme le Recteur, Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, combien d'ouvertures pensez-vous pouvoir envisager ? A quels niveaux ?

A ce propos, nous estimons qu'il serait grand temps que le Bac professionnel en trois ans fasse l'objet d'un bilan. Nous savons que des entreprises rechignent à embaucher des jeunes qui n'ont plus le niveau moyen qu'avaient ceux qui l'avaient préparé en 4 ans, cela pose également un problème lors de la recherche de stages pour la même raison. Les résultats des LP, comme ceux de l'Enseignement Agricole, montrent que les taux de passage sont problématiques, qu'il existe du décrochage. Il est indispensable en tout cas d'augmenter l'offre en CAP, afin de permettre aux élèves qui en ont besoin, un parcours en 4 ans à partir d'un CAP. La classe spécifique du lycée agricole de Tours-Fondettes qui permet aux élèves les plus en difficulté de bénéficier d'une année supplémentaire après leur seconde professionnelle afin d'acquérir d'abord leur BEPA et ensuite de pouvoir poursuivre leur parcours en évitant le décrochage, mérite en ce sens d'être observée de près.

La priorité n°2, pour le public des élèves provenant de SEGPA et d'ULIS, les élèves de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole et les jeunes en voie de déscolarisation est une nécessité qui répond à une demande récurrente de notre part. On pourrait rajouter les 3emes de Prépa Pro. En même temps des informations qui remontent des départements mettent en cause l'avenir même des SEGPA : il est fortement question d'inclure les élèves dans les classes générales en collège. Certains DASEN ont déjà anticipé en supprimant des divisions de SEGPA, entraînant de fait des suppressions de postes.

Cette priorité est indispensable, mais, comme indiqué plus haut, le nombre d'élèves qui auraient besoin de parcours passant par un CAP dépasse largement ce public spécifique, dans l'optique de l'élévation du niveau de qualification des jeunes de la région, et de leurs perspectives de débouchés professionnels. Il ne faudrait pas que les contraintes évoquées ci-dessus amènent à en rabattre sur l'ambition pour tous les jeunes.

Concernant la priorité n°3, nous soutenons l'objectif reconduit de l'amélioration de l'offre dans le secteur industriel, en rappelant qu'en quelques années les formations électrotechniques ont été diminuées de moitié, par exemple. La perspective d'une réflexion pluriannuelle sur la carte devrait permettre d'éviter ces logiques du yoyo. En même temps nous voyons que les secteurs indiqués dans le document ne sont pas exactement les mêmes que l'an dernier, ce qui est probablement révélateur d'une difficulté à anticiper les besoins en emplois dans le contexte difficile actuel. Raison de plus pour privilégier la demande sociale, tout ce qui peut favoriser l'acquisition d'un diplôme. Une promotion des formations qui ne se limite pas à l'apprentissage pourrait contribuer à alimenter les formations en LP qui ont du mal à recruter. Le tout dans le respect de la demande des jeunes et des familles. Comme vous l'avez déclaré, M le Préfet, à l'occasion de la signature du SPRO, une orientation forcée peut « créer du malheur ».

Enfin, nous exprimons des réserves sur des priorités qui s'inscrivent toujours dans une démarche adéquationniste, et qui servent l'attractivité et la compétitivité de la région. Nous estimons positif que les formations ne soient pas pensées uniquement en fonction des besoins des entreprises locales. Nous rappelons l'exemple douloureux de la fermeture d'une formation rare en France, la fonderie, au lycée Jehan de Beauce, dans la carte 2014. En même temps, la formation initiale professionnelle doit d'abord répondre à la demande sociale et reposer sur une analyse des publics et des conditions pour les amener le plus loin possible dans leurs études, ce qui leur permettra de s'adapter ensuite tout au long de la vie. Il convient de rappeler qu'entre 50 et 60% des jeunes diplômés ne sont pas employés dans le secteur où ils ont été formés. Le diplôme est la meilleure garantie contre le chômage (CEREQ). Les entreprises devraient aussi y trouver leur compte, qui attendent d'embaucher des jeunes bien formés.